



Litige sur la vente d'une voiture

Par **bompas**, le **19/06/2011** à **22:59**

Bonjour,

j'ai vendu ma voiture fin janvier 2011 de particulier à particulier (voiture de 2004 avec 158.000 km, vendu 4.600 €). Mon acheteur s'est plaint 20 jours après d'un "vice caché", soi-disant le volant moteur.

En mars, j'ai reçu un courrier de son avocat demandant qu'on rachète la voiture. N'étant pas d'accord, j'ai été convoqué le 10 juin au tribunal d'instance pour savoir si j'acceptais l'expertise judiciaire qu'il demande. Le président du tribunal m'a bien précisé que cette opération coûterait 5.000 € à la partie perdante.

Mon véhicule a toujours été suivi par un garage et je n'ai jamais eu connaissance de ce problème. L'acheteur du véhicule continue de rouler avec la voiture.

Que me conseillez-vous ?

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **23:12**

[citation]Mon véhicule a toujours été suivi par un garage et je n'ai jamais eu connaissance de ce problème.[/citation] peu importe s'il y a vice caché. Attendez le résultat de l'expertise que l'acheteur va faire faire